



Ponteilla-Nyls

Projet éducatif

Commune de Ponteilla-Nyls

2020-2021



Service Enfance et Jeunesse

Mairie de Ponteilla-Nyls

Rue du conflent

66300 Ponteilla

Avant-Propos

Ce document a pour objectif de mener une réflexion éducative autour des accueils périscolaires organisés et gérés par la commune de Ponteilla-Nyls, en vue d'améliorer les services rendus.

Cette proposition s'appuie sur une volonté municipale d'uniformiser le fonctionnement périscolaire sur les 2 écoles, ainsi que sur le vécu des différents intervenants dans chacun des accueils (Animateurs, Responsables de restaurants scolaires, Atsem, Bénévoles, Agents de restauration).

La commune de Ponteilla-Nyls accueille sur son territoire 2 groupes scolaires (maternelle et primaire) ce qui représente environ 270 élèves âgés de 2 ans et demi à 12 ans domiciliés sur la commune .

- Les restaurants scolaires des 2 écoles accueillent plus 60 élèves en Maternelles et 140 en Primaire chaque jour.
- Les garderies périscolaires reçoivent 40 élèves en maternelles et 140 en primaire par jour (matin et soir).
- A travers les différents Contrats Enfance Jeunesse mis en place par la municipalité et co-financés par la Caf, la commune de Ponteilla-Nyls dispose de une structure d'accueil collectifs de mineurs:
 - L'Alsh « les alouettes » 3 - 17 ans Grâce à ce document, la commune de Ponteilla-Nyls se dote d'un outil pédagogique et d'information pour tous les acteurs de ces différents temps afin d'offrir un accueil de qualité et sécurisé aux enfants et adolescents. Cet outil permet de clarifier et d'informer les bénéficiaires de la politique éducative de la commune.



SOMMAIRE

• 1ère Partie : Projet éducatif des accueils périscolaires

- 1 Les Accueils Périscolaires
- 2 Les Intentions Éducatives
- 3 Les Moyens pour permettre le fonctionnement des accueils
- 4 Accueil Périscolaire Mode d'emploi:

• 2ème Partie : Charte de la Pause Méridienne

- 1 Les objectifs de la pause méridienne
- 2 Les moyens humains
- 3 les moyens matériels
- 4 Communication-Coordination



1 : Les accueils périscolaires de la commune de Ponteilla-NYLS

La commune de Ponteilla-Nyls gère 6 accueils périscolaires sur les deux écoles publiques.

Les accueils périscolaires proposés par la commune jouent un rôle social indéniable, compte-tenu de l'organisation des temps de travail. Ils facilitent l'organisation de la vie des familles , en complément du temps scolaire.

Les accueils périscolaires sont avant tout des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des valeurs démocratiques.

Ils sont accessibles à tous et répondent aux besoins d'accueil du plus grand nombre, ce qui suppose des tarifs et des horaires permettant à chaque famille d'en bénéficier.

Les accueils périscolaires s'organisent autour de la journée d'école des enfants et du temps familial.

Les lieux charnières favorisent le partenariat entre les acteurs éducatifs (parents, enseignants, animateurs, personnel de service),

- Les accueils du matin et du soir proposent à un grand nombre d'enfants des temps de loisirs riches :
- L'accueil du matin permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes.
- L'accueil du soir favorise des activités de détente sous en privilégiant une approche ludique et la sécurité physique et affective des enfants accueillis.

Les enfants peuvent cependant «faire leur devoir» s'ils le souhaitent sous la forme d'une étude surveillée.

Ainsi, les accueils périscolaires proposent aux enfants :

- un lieu de convivialité et de socialisation qu'ils pourront s'approprier car ils rencontreront d'autres enfants et d'autres adultes avec qui ils vont partager un temps de vie.
- des conditions d'apprentissage à la citoyenneté où l'enfant, concepteur et acteur de ses loisirs, agit sur son environnement et apprend à vivre en collectivité dans le groupe en prenant en compte la richesse des différences,
- des conditions permettant de découvrir de nouvelles situations, d'expérimenter de nouvelles activités de loisirs.

2 : Les Intentions Éducatives

Il s'agit de définir le cadre qui fixe les actions éducatives des accueils périscolaires de la commune de Ponteilla-Nyls.

Développement de l'enfant

Pendant la période de l'enfance, se déroulent plusieurs étapes au cours desquelles l'enfant devient un adulte.

Cette période d'évolution et de construction se traduit par un développement dans les domaines physiques, physiologiques et socioaffectifs. Pendant cette période l'enfant a besoin de repères pour acquérir, s'approprier et assimiler les caractéristiques de l'adulte. Tout doit être prétexte à encouragement et valorisation de l'enfant.

Notion de co-éducation

L'éducation de l'enfant est globale et permanente. Elle se réalise à travers chaque instant de sa vie autour de son environnement : famille, école et loisirs. C'est au regard de ces relations et du milieu social que l'enfant fréquente qu'il va pouvoir structurer sa place dans la société.

Les structures de loisirs ne se substituent pas aux parents ou à l'école, mais jouent un rôle complémentaire. Il s'agit d'un accompagnement à la mission éducative des familles déclinant ainsi le principe de co-éducation

Favoriser l'autonomie

Développer son autonomie, c'est acquérir une indépendance future. Ainsi l'autonomie d'action et de pensée favorise une structuration cohérente de l'enfant, Cela pourrait se résumer ainsi : "Aide-moi à faire seul".

La vie de groupe

Vivre en collectivité, c'est s'enrichir au contact des autres. Le groupe (adultes et enfants) est source d'échanges, de partages mais aussi de conflits. Toutes ces relations permettent une ouverture sur la vie de groupe et les règles de fonctionnement qui la régissent.

La place du jeu

Jouer c'est comprendre, comprendre c'est connaître et connaître c'est pouvoir agir. Toutes ces situations en animation doivent s'appuyer sur le plaisir du jeu individuel ou collectif, organisé ou libre, le jeu est source d'épanouissement et d'échanges. Ainsi, le jeu est le vecteur privilégié des temps d'animation, ce qui veut dire que les animateurs recherchent principalement l'adhésion des enfants aux projets proposés.

Il s'agit de rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en limitant de fait toute attitude consumériste.

3 : Les moyens pour permettre le fonctionnement des accueils

Les moyens humains

Chaque accueil bénéficie d'une équipe d'agents permanente (animateurs diplômés, Atsem)

La coordination de cette équipe est confiée à la coordinatrice Enfance Jeunesse ,Corine Bonnery, qui sert de référente auprès des familles, enseignants, autres interlocuteurs et est en lien direct, Monsieur le Maire Franck Dadies et le 2° adjoint Alexandre Moulin.

La coordinatrice Enfance Jeunesse est titulaire d'un BPJEPS (Brevet Professionnel Jeunesse Éducation Populaire et Sports).

Les qualifications pour l'encadrement d'enfants pendant les accueils périscolaires sont :

- Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou des diplômes admis en équivalence
- Le CAP Petite Enfance ou être titulaire de la Fonction Publique Territoriale dans la filière animation ou agent spécialisé en école maternelle.

Les locaux

Afin d'accueillir les enfants, chaque accueil dispose de locaux spécialement aménagés avec du mobilier adapté.

Il s'agit, soit de locaux scolaires mutualisés, soit de salles spécifiques réservées à cet effet. Dans tous les cas, l'aménagement permet de respecter les particularités du public et le respect des différents rythmes.

Le Projet Pédagogique

Au sein des structure, un projet pédagogique commun afin d'assurer une cohérence éducative entre tous les acteurs, est rédigé et à disposition du public.

Ce document a pour fonction de décliner les conditions d'organisation d'après les finalités éducatives exposées dans le projet éducatif.

4 : Accueil Périscolaire Mode d'emploi

Inscription

L'inscription générale à l'accueil périscolaire se fait lors de l'inscription à l'école.

Il est demandé aux familles de remplir le formulaire de renseignements, portant particulièrement sur les coordonnées des personnes à prévenir en cas d'urgence et les troubles de la santé.

Il est demandé aux familles en cas d'inscription exceptionnelle à l'accueil périscolaire de remplir la fiche de renseignements prévue à cet effet et de la transmettre au responsable de l'accueil.

Horaires d'accueil

Les horaires d'accueil répondent aux besoins de la majorité des familles.

Ouverture Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

École Élémentaire

Matin : 7h30 - 8h30 Après-midi : 16h15-18h30

École Maternelle

Matin : 7h30 - 8h45 Après-midi : 16h30-18h30

Relations avec les familles

L'accueil se veut un lieu de discussions et d'échanges autour de la journée de l'enfant.

Les équipes d'animateurs sont particulièrement sensibilisées à relayer les informations auprès des différents interlocuteurs de l'enfant enseignants/directeurs, agents de restauration. Les équipes d'animateurs et le service gestionnaire de l'activité sont à l'écoute des familles quant à l'amélioration du service d'accueil périscolaire.

Charte de la Pause Méridienne

Propos introductif

La commune de Ponteilla-Nyls s'est fixé, depuis de nombreuses années, l'objectif de développer la qualité des accueils périscolaires proposés aux enfants et aux familles.

Ces accueils sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation.

Ils sont des interfaces entre le temps de la vie familiale et le temps scolaire réservé aux apprentissages. Le temps de midi des enfants entre 12h et 14h appelé pause méridienne correspond à un temps périscolaire, placé directement sous la responsabilité du Maire de Ponteilla-Nyls.

Des adultes, aux compétences et missions diverses, agents de restauration, Atsem, animateurs, composent l'équipe éducative au service de l'enfant.

Dans certaines conditions, l'équipe est étoffée d'auxiliaires de vie scolaire mises à disposition par l'Éducation Nationale pour des enfants en situation de handicap.

La présente charte vise donc à être un outil de référence pour favoriser l'échange entre les différents acteurs de la communauté éducative, afin que chacun trouve sa place dans le groupe.

Elle contribue à définir les valeurs éducatives, à développer et faire connaître les actions du personnel encadrant la pause méridienne, en lui fournissant son cadre de référence propre.

La Charte de la Pause Méridienne s'articule autour de 5 grands thèmes : les objectifs de la pause méridienne, les moyens humains, les moyens matériels, le déroulement chronologique et les actions de communication et de coordination.

1: Les objectifs de la pause méridienne

Chaque jour de classe, la commune de Ponteilla-Nyls prend en charge, pendant l'interclasse du midi les enfants répartis dans deux restaurants.

Fournir un repas à tous ces enfants constitue bien sûr la priorité et le fondement même du service de restauration scolaire.

Mais la mission de la commune va bien au-delà de l'acte "donner à manger en plaçant toujours l'enfant au centre de ses préoccupations.

Et pour chacune de ces missions, plusieurs objectifs ont été définis.

La compétence est confiée au SYM Pyrénées-Méditerranée pour le Service de Restauration collective.

La lutte contre le gaspillage alimentaire ainsi que la mise en place d'un plan de progrès intégrant une alimentation durable favorisant les circuits de proximité avec un maximum de produits frais en provenance de nos territoires figurent parmi les éléments clés du cahier des charges, avec le double objectif :

- de soutenir l'agriculture et l'économie locale,
- de proposer des repas adaptés, sains, bons et équilibrés répondant à l'attente de nos différentes familles de convives.

distribuer à l'enfant un repas de qualité, en quantité adaptée à ses besoins, dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

Plusieurs animations et thématiques sont mis en place tout au long de l'année :

- **le fruit pour la récré** est une action qui a pour objectif immédiat la consommation supplémentaire d'un fruit par enfant et par semaine, tout au long de l'année en périodes scolaires, mais qui ambitionne sur du long terme de participer au changement de comportement des enfants consommant peu de fruits et légumes.
- **La semaine du goût**, cette manifestation donne l'occasion aux professionnels et au grand public, de se retrouver pour **s'initier au goût et aux richesses du patrimoine culinaire français**, tout en s'inscrivant dans le cadre d'un mode de vie équilibré. Orchestrée par le Public Système, elle est soutenue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du territoire et par le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative.

L'enfant est informé sur l'équilibre nutritionnel

le personnel sensibilise l'enfant à l'équilibre nutritionnel, les repas servis satisfont aux besoins nutritionnels. L'action consiste donc ici à former le personnel sur l'équilibre nutritionnel, à conseiller l'enfant au moment même où il prend son repas.

Les rythmes et besoins de l'enfant sont respectés

Le service du repas doit s'adapter autant que possible à ces rythmes et besoins, et non l'inverse.

Il faut aussi savoir adapter les consignes en fonction des enfants, pouvoir laisser une certaine marge de liberté et ménager des moments de calme.

La durée du repas est en général de 30mn, elle ne peut excéder 45mn.

La pause méridienne doit être un moment d'échange et de plaisir

La pause méridienne doit rester une pause : l'enfant doit pouvoir "se déconnecter" des heures de classe.

Offrir un cadre confortable et ludique, proposer des activités, des jeux, des histoires, entretenir une relation bienveillante et cordiale avec les enfants : autant d'actions qui contribuent au plaisir d'être ensemble au restaurant scolaire.

Ce moment comporte également un temps de repos sans activité

2 : Les moyens humains

1. Les rôles et missions des agents

Sur le temps de la pause méridienne, les agents municipaux sont répartis en 2 équipes distinctes : -

- l'équipe de restauration
- l'équipe d'agents d'animation .

les tâches et les profils professionnels des agents sont différents d'une équipe à l'autre.

L'équipe de restauration :

Son rôle : assurer la préparation et la distribution des repas, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, participer à l'information sur les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels, garantir l'hygiène des locaux.

Ses tâches : accueillir les enfants à l'entrée du restaurant ,les aider et les conseiller le cas échéant, assurer la mise et la desserte des tables, servir des repas de qualité et soigner la présentation, assurer le service aux enfants en tenant compte de l'envie et de l'appétit de l'enfant, l'inciter à goûter à tout.

S'impliquer dans la conduite des animations thématiques ,participer aux actions d'éducation nutritionnelle en direction des enfants de maternelle et d'élémentaire.

L'équipe d'agents d'animation

L'animation est effectuée par des agents de la commune, qui, pour la plupart, sont titulaires du Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou du CAP Petite Enfance. La Coordonnatrice Enfance Jeunesse qui anime et encadre différents projets d'animation est titulaire d'un BPJEPS.

Son rôle : assurer la surveillance et l'animation des enfants pendant la pause méridienne (avant, pendant et après le repas).

Ses tâches : anticiper et gérer les conflits entre enfants, développer les notions d'équilibre alimentaire et de besoins nutritionnels, mettre en place des activités (animations diverses, jeux de cours, activités manuelles, etc.) sur la base de volontariat de l'enfant.

Renforcer les valeurs liées à l'éducation, favoriser l'intégration de tous les enfants, faire le lien entre l'enfant, l'enseignant et les parents participer à l'éducation des enfants en leur apprenant les valeurs fondamentales telles que socialisation, responsabilisation, autonomie, politesse, respect des règles, tolérance, etc.

faire respecter les règles de vie, > proposer des activités adaptées (chants, comptines, relaxation, etc.).

3 : Les moyens matériels

2 groupes scolaires, ce sont autant de locaux et d'aménagements différents. Ces particularités influent directement sur l'organisation de la pause méridienne.

1. Les locaux intérieurs :

La restauration : Chaque restaurant scolaire comprend une partie dite "office" et une salle de restaurant.

L'office est le lieu de stockage et de préparation des repas. Ce lieu est interdit aux enfants et à toute personne étrangère au service pour des raisons évidentes d'hygiène et de sécurité.

Une partie vaisselle/plonge complète cet équipement. Dans quasiment chaque site, les enfants de maternelle et d'élémentaire disposent d'espaces de restauration distincts, permettant ainsi un déroulement et un rythme adaptés.

La salle de sieste : Chaque école maternelle dispose, suivant les cas, d'une salle de sieste, qui permet(tent) aux plus petits de se reposer dans de bonnes conditions (litterie adaptée, lieu calme).

La salle d'accueil périscolaire : La plupart des écoles possède son propre lieu pour l'animation de la pause méridienne.

Cet endroit est souvent la salle réservée à l'accueil périscolaire du soir et du matin.

Les autres salles spécifiques : Suivant les écoles et en accord avec les enseignants, les enfants peuvent avoir accès à certaines salles spécifiques : bibliothèque, salle informatique, salle de motricité, etc.

- 2. Les aménagements extérieurs** Avant et après le repas, les enfants disposent des cours de récréation et de leurs aménagements pour se détendre et jouer : préau, jeux extérieurs, toboggans, cabanes, installations sportives (buts de football, etc.).

4 : Communication / Coordination

Communication avec les parents

Comment les parents peuvent-ils obtenir des informations sur le déroulement de la pause méridienne ? au quotidien :

en maternelle, l'Atsem pourra répondre aux questions le matin et le soir lors des accueils périscolaires

en élémentaire, auprès du responsable d'animation présent dans la salle d'accueil périscolaire, ou auprès de la responsable de site, si nécessaire en prenant rendez-vous avec elle.

au cours de l'année : en début d'année scolaire en déjeunant dans le restaurant scolaire (cette possibilité est offerte une fois par an aux représentants des parents au Conseil d'école, sur demande).

Que mangent les enfants ? La commune de ponteilla-Nyls met tout en œuvre pour participer à l'éducation nutritionnelle des enfants mais les parents restent, aussi dans ce domaine, les éducateurs privilégiés.

Les menus sont affichés dans chaque école, à la Mairie, et ils sont à disposition sur le site Internet de la mairie ainsi que sur le portail famille.

3. La Coordination

Pour obtenir une animation de qualité sur le temps de la pause méridienne, cela implique une participation active de tous les acteurs et une coordination efficace avec les parents et les enseignants.

Les passages du temps scolaire à la pause méridienne (12h et 14h) sont ainsi des moments privilégiés pour la communication d'informations diverses.

La coordination entre agents est quant à elle une préoccupation quotidienne afin de garantir au sein de chaque école un discours uniforme.



Service Enfance et Jeunesse

Mairie de Ponteilla-Nyls

Rue du conflent

66300 Ponteilla